



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2016

### REUNION A LA HOGUETTE

L'an deux mille seize, le 21 janvier, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

#### Etaient présents :

##### **Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, BOULAND PATRICK, JOUNOT PHILIPPE, BISSON ROGER, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN PHILIPPE, LUCAS YVES, MACE ERIC, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, RUAU MAURICE, BARTHE PATRICK, ZAMARA JACQUES, TURBAN YVONNICK, LETEURTRE CLAUDE, BARBERA MIGUEL, MAUNOURY HERVE, LE BRET JACQUES, GOULARD JOEL, BOUTIGNY MICHEL, LEFROU THIERRY, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN CLAUDE, ROSET YVES, PORCHON CHRISTIAN, ALIMECK TONY, LEFEVRE ALAIN, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, ORIOT MICHAËL, BLAIS NORBERT, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, KEPA GERARD, GASNIER JEAN-MARIE, BENOIT DOMINIQUE, HUET SERGE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, PHILIPPART DAVID, BINET ALAIN, LBOUCQ JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, BONNE JEAN LOUIS, LEFEVRE PASCAL ;

##### **Mesdames**

JOSSEAUME ELISABETH, RUL BRIGITTE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, GUEVEL-BADOU CECILE, GRENIER SYLVIE, HOFACK CHRISTINE, LEPETIT SEVERINE, MAUNOURY MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, ROUSSEAU EMILIE ;

#### Pouvoirs :

DEWAELE-CANOUEL CLARA	a donné pouvoir à	CLAUDE LETEURTRE
CHIVARD MARYVONNE	a donné pouvoir à	BARTHE PATRICK
ANDRE JEAN LUC	a donné pouvoir à	MACE ERIC
LEBAILLY BENEDICTE	a donné pouvoir à	MAUNOURY HERVE
LASNE MARGARET	a donné pouvoir à	TURBAN YVONNICK
LHERMET WILLIAM	a donné pouvoir à	BONNE JEAN LOUIS
DESERT CLAUDE	a donné pouvoir à	LECOQ ANDRE
GUIBOUT MARYVONNE	a donné pouvoir à	LEBRETON JACKY
DUCRET VIRGINIE	a donné pouvoir à	PHILIPPART DAVID

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice.*

#### Etaient absents / excusés :

**Messieurs :** ALLARD JEAN PIERRE, DE BROSSARD JACQUES, DUFAY FABIEN, LIETTA JEAN, LETOURNEUR RAYMOND, GOUPIL JEAN PIERRE, MARIE JEAN LUC ;

**Mesdames :** AUBEY SABRINA, GUILBERT CAROLINE, STANC NATHALIE, BLANDIN DANIELE, MARGUERITTE MAURICETTE.

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu des conseils Communautaires des 19 novembre et 17 décembre 2015.

**1. Présentation du programme LEADER ( Mme Maïlys GAUTIER)**

**2. Administration générale**

- Commissions communautaires – remplacement
- Commission de délégation de service public

**3. Finances**

- Ouverture des crédits pour les dépenses d'investissement (budget principal, budgets annexes Déchets ménagers, SPANC, Ateliers-Relais)
- Création d'un budget annexé pour la construction d'un foyer Jeunes Travailleurs
- Contrat départemental de territoire – Avenant n°1

**4. Affaires culturelles – Médiathèque**

- Charte d'utilisation des consoles et jeux vidéo

**5. Développement économique**

- Vente d'un terrain sur ARIANA
- Dossier et subvention FISAC

**6. Environnement**

- SPANC – Raccordement de la commune de Pierrefitte-en-Cinglais à l'assainissement collectif – Décision relative au contrôle SPANC et la redevance forfaitaire

**7. Questions diverses**

\*\*\*

En préambule, Monsieur Leteurtre souhaite rendre hommage à Madame Liliane Gallon, décédée le 25 décembre dernier. Il relate dans les grandes lignes, la vie de Madame Gallon.

*« C'était d'abord une femme enseignante par le travail mais aussi par passion, ce qui a structuré sa vie et sa famille. Sa grande qualité était d'avoir une connaissance des enfants particulièrement développée.*

*C'est une femme qui a mis en pratique ses convictions. Elue en 1987 adjointe à la mairie de Falaise pendant 4 mandats (jusqu'en 2014). Elle a d'abord œuvré pour le social, l'état civil, la sécurité publique mais aussi pour les jumelages.*

*Elle m'a soutenu pour la création du District en 1995 sur le grand périmètre qui est le nôtre actuellement. Elle sera vice-présidente de 1995 à 2008 œuvrant pour le patrimoine, le cadre de vie au sein duquel elle mettra en place la télé-alarme et le portage de repas.*

*Elle a également œuvré pour plusieurs associations : sa vie était liée intimement à l'Amicale Laïque Falaisienne et elle participait à la chorale. Elle a également participé aux échanges scolaires dans le cadre des jumelages avec Bad Neustadt ou Henley.*

*Une grande dame qui avait une formidable capacité à écouter, à faire, à agir, à mener les combats pour les autres, à mener son combat contre la maladie. »*

Monsieur Leteurtre conclut en faisant siennes les paroles de Monsieur Macé : « *le plus bel hommage que nous puissions lui rendre, c'est de cultiver en nous toutes les vertus qu'elle a su illustrer dans sa vie. »*

Une minute de silence est observée en la mémoire de Madame Liliane Gallon.

\*\*\*

### **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :**

✓ Approbation du compte-rendu du conseil du 19 novembre 2015 à l'unanimité.

✓ Approbation du compte-rendu du conseil du 17 décembre avec un amendement apporté à la demande de Monsieur Turban concernant le point du SPANC évoqué en questions diverses, ainsi qu'il suit : « *Monsieur Turban rappelle par ailleurs que ce sont 2000 installations du territoire qui ont besoin de travaux et 200 qui n'ont pas été contrôlées.* »

\*\*\*

✓ Monsieur Leteurtre fait part des décisions prises par délégation depuis le Conseil communautaire du 17 décembre 2015 :

- 2015-12-68 : Marché public de transformation de l'ancien tribunal de Falaise en Musée en Mémoire aux Civils dans la Guerre – Avenant avec la société SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS PARIS NORMANDIE
- 2015-12-72 : Marché public de transformation de l'ancien tribunal de Falaise en Musée en Mémoire aux Civils dans la Guerre – Avenant avec la société PLASTIC STUDIO pour un montant de 24 800 € HT ;
- 2015-12-73 : Marché de travaux : réalisation de fouilles archéologiques Zone Martinia à Saint-Martin-de-Mieux conclu avec la société INRAP ;
- 2015-12-74 : Marché public de vérification de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif conclu avec la société STGS pour un montant HT de 256 620,00 € ;
- 2016-01-01 : convention de remboursement aux travaux d'entretien et prestations de service avec la commune de Pont d'OUILLY ;
- 2016-01-02 : Marché public de transformation de l'ancien tribunal de Falaise en Musée en Mémoire aux Civils dans la Guerre – Avenants avec la société FOUCHARD (avenant n° 1 : + 449,05 € HT et avenant n° 2 : + 7 631,60 € HT) ;

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME LEADER ( MME MAILYS GAUTIER)

Madame Gautier, chargée de mission du programma LEADER au sein du Pays Sud Calvados présente aux membres de l'assemblée ce qu'est le programme LEADER et les actions qui peuvent être conduites. Cf document annexé au compte-rendu.

Monsieur Mesnil remercie Madame Gautier pour cette présentation et pour son travail. Il ajoute qu'au vu des nombreux dossiers déjà déposés il sera nécessaire de réunir les membres du Comité de Programmation Leader à deux reprises en mars 2016. Par la suite, les Comités auront lieu une fois par trimestre.

Monsieur Gasnier relève qu'au départ, un accord de principe avait été passé entre les trois présidents du Pays Sud Calvados afin de répartir les aides au prorata du nombre d'habitants par Communauté de communes.

Monsieur Mesnil précise que cet accord valait pour le Contrat d'Action Territoriale conclu avec la Région mais qu'il n'est pas possible de procéder de la même façon avec le programme Leader. Ces deux sources de financement peuvent cependant être complémentaires et permettre d'accroître l'impact d'un projet. Mme Gautier ajoute que ce principe ne peut être appliqué au programme Leader car l'enveloppe n'est pas réservée aux collectivités, des aides peuvent en effet être octroyées à des maîtres d'ouvrages privés.

Monsieur Leteurtre indique que les membres du Comité de Programmation LEADER veilleront à une répartition territoriale des projets équilibrée. Le plus important reste avant tout de profiter de cette opportunité financière et de consommer la totalité de l'enveloppe.

Monsieur Mesnil ajoute que le programme est défini sur la période 2014-2020 mais que la consommation des fonds débutera en 2016, il reste donc 5 ans pour construire et présenter des projets.

Monsieur Cassiaux s'interroge sur l'avenir du Pays Sud Calvados notamment avec Condé Intercom qui souhaite rejoindre la Communauté de communes de Vire. Monsieur Mesnil explique que le Pays Sud Calvados est voué à disparaître mais que cela n'impactera pas la programmation Leader ni le Contrat d'Action Territoriale qui restent attachés au périmètre des 3 Communautés de communes composant le Pays Sud Calvados. Par ailleurs, une gestionnaire administrative viendra en renfort de l'équipe Leader à mi-temps, poste qui a été mutualisé avec le Pôle Métropolitain.

Monsieur Leteurtre indique que l'avantage est que malgré la réunification de la Haute et Basse-Normandie, l'ensemble des fonds européens seront maintenus jusqu'en 2020 sur le périmètre initial des régions.

Il conclut en remerciant Madame Mailys Gautier pour son travail en soulignant la complexité des procédures européennes et indique compter sur elle pour faire vivre les projets.

## AFFAIRES CULTURELLES

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** la charte d'utilisation des consoles et jeux vidéo de la médiathèque définissant les conditions et modalités de leur utilisation ;
- **PRECISE** que cette charte complète le règlement intérieur de la médiathèque ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à celui-ci.

En prolongement, Monsieur Dubost fait part de sa bataille pour développer la lecture et informe les membres que les maires recevront un courrier de la médiathèque afin de recenser les lieux qui pourraient permettre l'accueil de soirées *lecture*.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

*Le Conseil communautaire, compte-tenu des remplacements intervenus au sein du Conseil communautaire des 15 octobre et 19 novembre 2015, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **DESIGNE** les délégués communautaires membres des commissions ainsi qu'il suit en remplacement des personnes démissionnaires ou décédées :

Commission	Représentants MR4
<i>Cadre de vie, réflexion sociale et vie quotidienne</i>	- <b>Bénédicte Lebailly</b> en remplacement de Gwenaëlle Percheron
<i>Habitat, Scot, Bâtiments, Atesat</i>	- <b>Miguel Barbera</b> en remplacement de Bernard Vettier
<i>Développement durable, déchets ménagers, SPANC</i>	- <b>Brigitte Rul</b> en remplacement de Chantal Viti
<i>Affaires Culturelles</i>	- <b>Jacques le Bret</b> en remplacement de Vincent Trocherie
<i>Tourisme</i>	- <b>Brigitte Rul</b> en remplacement de Sabrina AUBEY - <b>Hervé Maunoury</b> en remplacement de Vincent Trocherie

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE - COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur Leteurtre indique que les membres de la Commission de délégation de service public ont été élus lors du Conseil communautaire du 22 mai 2014. A l'occasion de cette élection, une seule liste s'était présentée et avait donc été élue.

Monsieur Trocherie étant démissionnaire et Madame Fior devenue suppléante au sein du conseil suite à l'arrêté préfectoral de recomposition du conseil, il convient de pourvoir à son remplacement au sein de cette commission. A cet effet, il faut noter que la commission est constituée pour la durée du mandat des élus qui la composent. Elle ne peut être renouvelée en cours de mandat des élus. Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste que celle du membre titulaire et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Par ailleurs, le poste de membre suppléant vacant ne peut, quant à lui, être assuré par un candidat qui était inscrit sur la même liste. La Commission DSP sera alors composée d'un nombre de membres titulaires qui ne sera plus égal à celui des membres suppléants.

*Le Conseil communautaire, à l'unanimité,*

➤ **PREND acte :**

- de la composition des membres de la Commission de Délégation de Service Public ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
Louis Garcia Yvonnick Turban Christian Bacheley Alain Binet Pierre Livic	Bruno Duguey Tony Alimeck Cécile Guevel Badou

- de la vacance d'un poste de deux membres suppléants.

## FINANCES - OUVERTURE DES CRÉDITS POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du Budget Principal de l'exercice 2016, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputations	Libellé	Montant (en €)
2031	Frais d'études	21 250,00 €
2041412	Subventions d'équipements communes	66 100,00 €
204182	Sub d'équipements bâtiments et installations	18 600,00 €
20422	Sub d'équipements personnes de droits privés	4 000,00€
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	15 000,00€
2135	Installations et aménagements de constructions	4 250,00€
2138	Autres constructions	125 000,00€
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 150,00 €
2168	Autre collections et œuvres d'art	4 800,00 €
2181	Installations générales, agencements divers	31 076,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00 €
2184	Mobilier	3 560,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 820,00 €
2313	Constructions (immobilisations en cours)	519 200,00 €

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2016.

## FINANCES - OUVERTURE DES CRÉDITS POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ATELIERS-RELAIS

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du Budget ATELIER RELAIS de l'exercice 2016, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputations	Libellé	Montant (en €)
2313	Constructions (immobilisations en cours)	503 902,03

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2016.

## FINANCES - OUVERTURE DES CRÉDITS POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET SPANC

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du Budget Annexe SPANC de l'exercice 2016, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputations	Libellé	Montant (en €)
21562	Matériel spécifique d'exploitation	1 200,00 €

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2016.

## FINANCES - OUVERTURE DES CRÉDITS POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET DECHETS MENAGERS

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du Budget Annexe déchets ménagers de l'exercice 2016, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputations	Libellé	Montant (en €)
21578	Autres matériels et outillages	10 000,00 €
2158	Autres installations	4 000,00 €
2181	Installations générales	12 000,00 €
2184	Mobilier	2 500,00 €

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2016.

## FINANCES - CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA CONSTRUCTION D'UN FJT

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **DECIDE**

- La création d'un Budget Annexe concernant la construction d'un Foyer de Jeunes Travailleurs à compter de l'exercice 2016 ;
- Le vote de ce budget par nature ;
- La création de ce budget annexe avec TVA et de type M14.

## FINANCES - CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRE- AVENANT N°2

Dans le cadre du contrat départemental de territoire signé le 20 janvier 2014, le Conseil Départemental du Calvados a accepté de financer les opérations suivantes, au titre de l'investissement :

- la construction d'un Mémorial pour les civils à Falaise (240 000 €)
- l'installation de l'office de tourisme du Pays de Falaise dans l'ancienne circonscription d'action sociale à Falaise (70 000 €)
- la création d'un foyer pour jeunes travailleurs (187 500 €)

pour un total de 497 500 € sur une enveloppe globale de 518 500 €, soit un reliquat de 21 000 €.

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **AFFECTE** le reliquat de 21 000 € de l'enveloppe globale de 518 500 € du Contrat Départemental de Territoire sur le projet de création de foyer pour Jeunes Travailleurs (FJT), soit un montant de financement de 208 500 € sur ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer :
  - l'avenant n° 2 à intervenir au Contrat Départemental de Territoire,
  - tout document utile relatif à ce dossier.
- **AFFECTE** la recette correspondante au budget annexe FJT de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - VENTE D'UN TERRAIN SUR ARIANA

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE** de vendre à l'entreprise PIERRE, domiciliée à Potigny (14420), les terrains cadastrés section AB n°215 et 217 sur la zone d'activité ARIANA à Soumont-Saint-Quentin d'une superficie de 1 362 m<sup>2</sup> au prix de 10 € HT le m<sup>2</sup>, soit un prix global de 16 344 € TTC, net vendeur.
- **INDIQUE** que l'acte de vente sera établi par Maîtres MORIN et GAULLIER LEBRAS-FRESSARD, notaires à Falaise, Maître MORIN étant le rédacteur.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier et à fixer, par arrêté, tout changement susceptible d'intervenir.
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - FISAC

Monsieur Mesnil explique que le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) constitue un outil essentiel de la consolidation et du développement du commerce et de l'artisanat de proximité au profit d'un développement territorial équilibré.

Dans le cadre de l'appel à projet, cela permettrait à la Communauté de Communes de bénéficier d'un outil d'accompagnement des investissements ciblés comme les dépenses d'investissement relative à la modernisation des locaux d'activité qui inclut les équipements professionnels et la rénovation des vitrines, le financement de véhicules tournées et leur aménagement, etc.

Les grands principes d'intervention sont les suivants :

- L'intervention du Fisac se fait sous forme de subvention
- 1 € Fisac = 1 € de la collectivité concernée (Cdc pays de Falaise)
- Un taux d'intervention maximum par action est défini (entre 20 et 30 %)

- Délai de réalisation de 3 ans
- Pas d'intervention pour les entreprises dont CA > 1 million d'Euros
- Le FISAC ne peut intervenir sur une action bénéficiant déjà d'une intervention de l'Etat

Une enquête menée en collaboration avec les chambres consulaires et les associations de commerçants auprès de 500 entreprises environ du territoire, a fait ressortir un montant d'investissement de plus de 1 000 K€ dont 645 000 € environ sont éligibles.

Monsieur Leteurre précise que les fonds Leader pourraient se substituer pour partie à l'engagement de la Communauté de communes. Il s'agit pour le moment de prendre une décision de principe afin de déposer le dossier rapidement.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DECIDE** de répondre à l'appel à projet relatif au FISAC ;
- **AUTORISE** le Président à :
  - déposer le dossier de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
  - intervenir par arrêté si nécessaire pour définir les modalités pratiques de cette opération ;
  - signer tout document utile relatif à ce dossier.

## SPANC – COMMUNE DE PIERREFITTE-EN-CINGLAIS

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DECIDE**
  - que les installations concernées par le futur raccordement à l'assainissement collectif de la commune de Pierrefitte en Cinglais, ne feront pas l'objet d'une vérification de bon fonctionnement,
  - que les propriétaires concernés seront facturés pour la période de juillet à décembre 2015, uniquement 6 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Date des prochaines réunions

- Commission Environnement : 26 janvier
- Commission des Finances : 29 janvier
- Commission des Affaires Culturelles : 1er février
- Commission Equipement Habitat : 2 février
- Bureau communautaire : 4 février
- Commission Tourisme : 9 février
- Commission Cadre de Vie : 11 février
- Commission Environnement : 17 février
- Conseil communautaire : 18 février à Versainville
- Commission Développement économique : 22 février
- Commission des Finances : 26 février

### ➤ Cérémonie des vœux du 22 janvier

### ➤ Bilan des actions engagées en 2015 et projets 2016

Document remis aux élus

### ➤ Adhésion de Vendevre

Monsieur Leteurtre évoque la dernière réunion en la présence d'Eric Macé, en préfecture : les discussions sont toujours en cours sur le rattachement de Vendevre à la Communauté de communes du Pays de Falaise.

Il se dit perplexe devant les blocages qu'il peut y avoir et devant ce déni de démocratie qui est de ne pas respecter le désir des communes. L'interprétation de la Direction Générale des Collectivités Locales ne permet pas l'amendement. Il se demande alors à quoi servent les lois si elles ne sont pas adaptées au terrain local.

Il demande que la commune de Vendevre soit respectée. Il s'interroge également sur la démarche initiée par la Préfecture et notamment sur sa manière de faire avec pour exemple le mariage de force avec le Cingal et la Suisse Normande. Il ne comprend pas pourquoi Vendevre est une problématique alors que Beuzeville s'est vu rattachée à Honfleur sans aucune difficulté : il y a donc deux poids deux mesures sur l'interprétation de la loi. Quant aux demandes des communes de l'Orne, elles ne sont même pas étudiées.

➤ Compétence scolaire

Monsieur Huet fait part d'une réflexion menée au sein de sa micro-région et qui concerne l'étude sur le transfert de la compétence scolaire. Il se dit inquiet quant à l'avenir et se trouve démuni pour répondre aux parents et aux enseignants.

Monsieur Leteurtre répond qu'il s'agit là d'un des enjeux de l'année 2016, à travers la réflexion à mener sur le projet de territoire. Le travail a déjà débuté et est mené par Clara Dewaële-Canouel et Gérard Képa. L'inspecteur d'académie a été invité à faire part de ses propositions. Il relate à cet effet que Madame l'inspectrice a un abord beaucoup plus serein des choses. Des propositions ont été faites afin de réunir les présidents des différents syndicats ainsi que les membres du bureau pour rencontrer cette personne.

Monsieur Képa précise que des fiches sont en cours d'élaboration afin de dresser un état des lieux de l'existant. Il demande à cet effet la participation des RPI quant à la demande de leurs Comptes Administratifs.

Monsieur Leteurtre pense que la force de la Communauté de communes est que les personnes du territoire travaillent ensemble depuis 20 ans. La démarche doit être celle de voir où la Communauté de communes souhaite aller afin de lui en donner les moyens ensuite.

Monsieur Leteurtre conclut en indiquant qu'il ne souhaite pas s'exprimer sur les communes nouvelles. Il souhaite en revanche que cette année 2016 soit celle des micro-régions qui ne sont pour lui pas assez « utilisées » ou valorisées. Selon lui, la réflexion sur un projet de territoire passe par ces micro-régions et non par un cabinet ou uniquement les élus du bureau communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h45.

Le Président,

Claude LETEURTRE

